



Assemblée générale

Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 30

18 octobre 2012

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2012

Rectificatif

Le tableau B ci-après vient s'ajouter au tableau existant (renommé tableau A) qui figure dans l'annexe VI. Il expose les étapes intermédiaires du calcul de la marge entre la rémunération nette moyenne des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur des Nations Unies à New York et celle de leurs homologues de l'Administration fédérale des États-Unis à Washington, le but étant de faciliter les comparaisons avec les chiffres indiqués dans les précédents rapports sur cette question.

Tableau B

Comparaison entre la rémunération nette moyenne des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur des Nations Unies à New York et celle des fonctionnaires de l'Administration fédérale des États-Unis à Washington, par classe, et rapports correspondants (marge calculée pour 2012)

Grade	Rémunération nette (dollars É.-U.)		Rapport Nations Unies/États-Unis (Washington = 100)	Rapport Nations Unies/États-Unis après ajustement au titre de l'écart de coût de la vie	Coefficients de pondération pour le calcul du rapport global ^c
	Nations Unies ^{a, b}	États-Unis			
P-1	75 262	52 183	144,2	129,2	0,2
P-2	92 901	66 210	140,3	125,7	7,6
P-3	114 202	85 599	133,4	119,5	27,2
P-4	136 351	104 704	130,2	116,7	33,3
P-5	159 021	123 153	129,1	115,7	22,5
D-1	180 751	142 934	126,5	113,4	6,9
D-2	195 307	152 536	128,0	114,7	2,3
Rapport moyen pondéré avant prise en compte de l'écart de coût de la vie entre New York et Washington					131,3
Rapport New York/Washington (coût de la vie)					111,6
Rapport moyen pondéré corrigé pour tenir compte de l'écart de coût de la vie					117,7

(Voir notes page suivante)



(Notes du tableau B)

^a Traitement moyen net des fonctionnaires des Nations Unies (ayant des charges de famille) par classe : sept mois avec un coefficient d'ajustement de 65,5 et cinq mois avec un coefficient d'ajustement de 68 % (sur la base du barème des traitements en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012).

^b Pour calculer les traitements moyens dans le système des Nations Unies, on s'est servi des statistiques du personnel établies par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination arrêtées au 31 décembre 2011.

^c Coefficients de pondération correspondant au nombre de fonctionnaires des Nations Unies des classes P-1 à D-2 en poste au Siège et dans les bureaux permanents au 31 décembre 2011.
